



104

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

- en pdf joint vous trouverez la liste des postes entiers vacants à l'issue du 1er mouvement et la liste des postes entiers libérés par les temps partiels (actualisée après le GT du 6 juin), qui seront proposés au 2nd mouvement, ainsi que la liste des 12 postes réservés pour les PESTagiaires (dans le même document).

La liste des postes proposés au 2nd mouvement sera complétée par les blocs-postes constitués des compléments de service libérés par les temps partiels et les postes éventuellement libérés par les appels à candidature. Le GT du 6 juin n'a pas permis de finir cette liste, il se réunira à nouveau mardi 11 juin à 9h. Pour aider à la clarification des attributions des services dans le traitement des temps partiels, le SNUipp65 avait demandé à ce que le barème des collègues apparaisse dans le document de travail de l'administration, de façon à avoir un élément objectif pour trancher entre des demandes similaires, ce qui a été accepté par l'administration cette année.

- ici la circulaire du 2nd mouvement, le calendrier et les fiches de contrôle à remplir et nous retourner : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1539>

- ci-dessous la liste des 12 écoles dont la décharge de direction sera assurée par un étudiant en master 2 (M2) :

Bagnères Carnot élem, Bagnères Jules Ferry élem, Barbazan-Debat Verlaine élem, Bazet Marcel Pagnol élem, Bernac-Debat élem, Galan primaire, Lannemezan Las Moulias primaire, Lannemezan les Bourtolets élem, Loures Barousse élem, Tarbes Henri IV élem, Tarbes Voltaire élem, Tournay Lordat élem.

- en cliquant sur ce lien vous accéderez à notre compte-rendu de la CAPD du 30 mai et à nos déclarations liminaires : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1540>

- en cliquant sur ce lien vous accéderez au courrier que le SNUipp a adressé au ministère de l'EN sur la situation des écoles intégrées dans les établissements spécialisés : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1541>

- en cliquant sur ce lien vous accéderez au courrier envoyé par le SNUipp au SE-Unsa et au SGEN-CFDT sur la question de la direction d'école : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1542>

- petit florilège de déclarations de notre DASEN lors de la réunion du comité de suivi des rythmes scolaires du 5 juin : "Les enseignants sont des cadres A et j'attends de cadres A qu'ils fassent preuve d'ouverture d'esprit". "Ils doivent travailler en confiance avec les partenaires de l'école." Ce à quoi j'ai répondu qu'"un partenariat s'élaborait dans les 2 sens, que j'aurais apprécié qu'il souligne que la réciproque était également vraie, qu'un partenariat nécessitait confiance et loyauté et que ce n'était pas toujours le cas." "Il n'est pas rare que l'enseignante de telle école soit encore au travail après 20h donc, attendre

que le péri scolaire soit terminé n'est pas un problème en soi". "J'ai répondu que "cette enseignante n'était pas une exception et que cela ne réglait pas la question de l'impact de cette réforme sur notre temps de travail". A ma demande d'"associer les adjoints aux réunions d'informations prévues dès la rentrée et de dégager du temps sur les anim pèdas" : "Les directeurs sont les relais privilégiés pour ce travail, je ne vais quand même pas louer le palais des congrès de Lourdes pour donner droit à une demande de Madame Noguère." J'ai rappelé que "les directeurs n'étaient toujours pas un échelon hiérarchique à ce jour, et que la reconnaissance de la demande récurrente des enseignants d'avoir du temps pour pouvoir travailler en équipe était en partie reconnue dans la loi d'orientation en examen au parlement". "Les enseignants peuvent participer à la formation des intervenants." "Vous attendez donc des enseignants qu'ils éduquent leurs élèves et qu'ils forment les adultes ? Et quoi encore ?" ... ambiance !

Gros point noir soulevé lors de ce comité : la gratuité. Le SNUipp65 a demandé qu'un état des lieux soit présenté sur ce sujet primordial lors du CDEN du 19 juin.
plus concrètement, le DASEN prévoit un calendrier très serré pour la rédaction de l'avant-projet du PEDT (novembre) qui va demander de l'élaboration en commun et donc des réunions dès septembre, pour un PEDT finalisé en janvier.
l'année 2014 étant année d'élection municipale, ça pèse beaucoup dans ce dossier, les opérations de carte scolaire auront lieu très tôt (CTSD et CDEN en février)
le 1er janvier 2015 sera également la date butoir pour que les intercommunalités puissent modifier leurs compétences. Il y aura donc des décisions municipales sur les transferts de compétences aux intercom, la compétence scolaire par exemple, en automne.

cordialement,
joëlle noguère

